

Source name

Le Droit (Ottawa, ON) (tablette)

Source type

Press • Newspapers

Periodicity

Continuously

Geographical coverage

Provincial

Origin

Ottawa, Ontario, Canada

Le Droit (Ottawa, ON) (tablette) • 503 mots

Train léger: pourquoi une enquête publique et pas judiciaire?

Julien Paquette

Le Droit

Qu'est-ce qu'une enquête publique précisément? En quoi est-ce différent d'une enquête judiciaire, que réclamaient certains membres du conseil municipal d'Ottawa?

Yan Campagnolo, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, explique que cette procédure (l'enquête publique), dont le gouvernement de l'Ontario peut se prévaloir en vertu de la *Loi de 2009* sur les enquêtes publiques, «relève de la branche exécutive de l'État plutôt que de la branche judiciaire», et ce, même si un juge peut être nommé à la tête d'une commission d'enquête.

À LIRE AUSSI: Train léger: il faut maintenant préciser la portée de l'enquête, dit Mulroney

«La *Loi de 2009* confère au commissaire le pouvoir de recueillir les renseignements pertinents et d'assigner des témoins à comparaître dans l'exécution de son mandat. À la conclusion de son mandat, le commissaire remet son rapport au ministre responsable. Par la suite, le gouvernement décide quels suivis doivent être faits compte tenu des conclusions factuelles et des recommandations du commissaire», explique le professeur Campagnolo.

L'avocat général de la Ville d'Ottawa, David White, a envoyé une note de service au conseil municipal jeudi pour expliquer en quoi consiste une enquête

Archives Le Droit, Etienne Ranger

Le maire d'Ottawa, Jim Watson

publique. Ce dernier soutient que cette procédure peut comprendre des consultations en privé ou en public de personnes pertinentes, en plus de forcer des témoins à comparaître ou à produire des documents, même s'ils sont confidentiels.

Une enquête publique ne peut déclarer une personne coupable d'un crime ni d'établir la responsabilité civile pour les dommages financiers, a ajouté David White dans sa note de service.

«Ce que la Commission découvrira pourrait toutefois mener à des procédures civiles, législatives ou criminelles distinctes», ajoute Me White.

Budget prédéfini

Une fois les membres de la commission d'enquête nommés, ceux-ci devront «s'assurer que l'enquête publique est menée de façon efficace, rapidement, en accord avec le principe de proportionnalité et veiller à ce que les travaux soient effectués de façon financièrement responsable en respectant le budget oc-

troyé par la province», écrit David White.

Le budget consacré à cette enquête publique sera déterminé par la portée de l'enquête et sera «fiscalement responsable», a indiqué Caroline Mulroney jeudi, sans donner plus de détails.

«Je suis content que la province n'ait pas choisi l'enquête judiciaire, parce qu'il n'y a aucune limite de coûts. Je ne veux pas que les contribuables d'Ottawa paient pour cela. Ma compréhension est que la province paiera pour l'enquête publique, c'est une bonne nouvelle pour nos résidents», affirme pour sa part le maire d'Ottawa, Jim Watson.

Selon la ministre Mulroney, la province ne pouvait déclencher une enquête judiciaire sans une demande du conseil municipal. Or, les élus de la Ville d'Ottawa ont voté en majorité à deux reprises contre cette forme d'investigation.

Note(s) :

Cet article a été modifié le 2021-11-18 à 18h53 HE.